



**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique**

**Note verbale datée du 14 septembre 2020, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de la Belgique auprès
de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe) et à la résolution [62/101](#) de l'Assemblée générale du 17 décembre 2007, des renseignements concernant la rentrée dans l'atmosphère de l'objet spatial 2017-B-SC-009 (voir annexe)¹.

¹ Les données sur l'objet spatial référencé dans l'annexe ont été inscrites au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique le 15 septembre 2020.



Annexe

Renseignements supplémentaires concernant un objet spatial déjà immatriculé par la Belgique*

nSIGHT-1

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Nom de l'objet spatial	nSIGHT-1
Indicatif national/numéro d'immatriculation	2017-B-SC-009
État d'immatriculation	Belgique
Document relatif à l'immatriculation	ST/SG/SER.E/808
Autres États de lancement	États-Unis d'Amérique
Date et territoire ou lieu de lancement	
Lancement	18 avril 2017 à 15 h 11 UTC ; États-Unis
Déploiement	25 mai 2017 à 8 h 45 UTC ; Station spatiale internationale
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	92,79 minutes
Inclinaison	51,66 degrés
Apogée	418 kilomètres
Périgée	403 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial	Mesurage scientifique de différentes zones de la thermosphère par le biais d'un réseau de CubeSats emportant divers instruments
Date de désintégration/rentrée dans l'atmosphère/désorbitation	25 avril 2020

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution [62/101](#) de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.